

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 mars 2009

L'an deux mille neuf le 24/03/ à 17 heures :

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Joseph LETOREY, Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Patrice JEAN, Mr Jean LEBEGUE, Anne Marguerite LE GUILLOU, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mr Pierre BORRE, Mr Stéphane LABARRIERE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Melle Nathalie WEIBEL qui donne pouvoir à Anne Marguerite LE GUILLOU

Mme Agathe LEMOINE qui donne pouvoir à Joseph LETOREY

Mr Vincent GROSJEAN qui donne pouvoir à patrice JEAN

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Monsieur Jean LEBEGUE donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 4/03/2009

Monsieur BORRE doyen des élus donne la parole à Madame Annick LAVERGNE Receveur Municipal qui présente le compte administratif 2008.

I - FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 002 247.28
DEPENSES	977 603.37
RESULTAT EXERCICE 2008	24 643.91
RESULTAT CLOTURE total reporté 2007	241 676.22
RESULTAT CLOTURE F- 2008	266 320.13

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	23 710.00
DEPENSES	135 003.27
RESULTAT EXERCICE 2008	- 111 293.27
RESULTAT CLOTURE 2007	329 493.74
RESULTAT CLOTURE I- 2008	218 200.47
RESULTAT CLOTURE Total reporté 08	266 320.13

Le compte administratif 2008 est adopté par 11 voix pour
1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire et ne participe pas au vote.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal considérant d'une part le résultat du compte administratif 2008 et le
Résultat de clôture d'investissement de : ----- 218 200.47
Report dépenses investissement ----- 45 000.00
Fixe le besoin de financement à : ----- 0
Décide, à l'unanimité
D'affecter les résultats de fonctionnement au chapitre 1068 à hauteur de ----- 0
Et de laisser la différence en report au 002 266 320.13

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

Le budget primitif 2009 est présenté par Monsieur le Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	247 900.00
012	Charges de Personnel	537 300.00
65	Autres charges gestions	187 213.00
66	Charges financières	27 300.00
67	Charges exceptionnelles	707.00
68	Dotations Amortissements	10 903.00
022	Dépenses Imprévues	24 492.00
023	Virement section d'investissement	165 000.00
	TOTAL DEPENSES	1 200 815.00

CHAPITRES	RECETTES	
013	Atténuation de Charges	909.00
070	Vente de produits fabriqués	11 500.00
073	Impôts et Taxes	646 475.00
074	Dotations Subventions	242 940.00
075	Autres produits de gestion courante	32 670.87
002	Excédent antérieur reporté	266 320.13
	TOTAL RECETTES	1 200 815.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	remboursements emprunts	70 400.00
20	Immobilisations incorporelles	15000.00
21	Immobilisations corporelles	324 400.00
022	Dépenses Imprévues	1 300.00
Report 2007	Investissement reporté	45 000.00
	TOTAL DEPENSES	456 100.00

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent reporté	218 200.47
021	Virement de la section fonctionnement	165 000.00
10	Dotation TVA - TLE	60 246.53
28	Amortissement des immobilisations	10903.00
	TOTAL RECETTES	456 100.00

Le conseil ne souhaite pas augmenter les impôts et vote les mêmes taux d'imposition des 3 taxes directes locales que pour le budget 2008 à savoir :

TAXES	2008	2009
TH	8.26	8.26
TFB	10.30	10.30
TFNB	22.34	22.34

SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ entérine la décision de la commission des finances réunie le 16 mars 2009 concernant le montant des subventions versées aux associations selon la liste jointe en annexe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DU GOLF"

Le CA 2008 est présenté par Madame LAVERGNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	15 566.65
RECETTES	20 236.63
RESULTAT EXERCICE 2008	4 670.19

Le compte administratif 2008 est adopté par 11 voix pour
1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire et ne participe pas au vote.

BUDGET ANNEXE 2009 " Lotissement du Golf "

Le budget primitif 2009 est présenté par Monsieur le Maire

CHAPITRES	DEPENSES	
65	Autres charges de gestion	4 670.19
	TOTAL DEPENSES	4 670.19

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	4 670.19
	TOTAL RECETTES	4 670.19

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU GOLF

Les opérations d'aménagement du lotissement du golf étant achevées,
Considérant que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération de lotissement ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de clore le budget annexe du Lotissement du Golf.

L'excédent de 4670.19 € de 2008 sera reversé sur le budget principal 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE " Lotissement Le Grand Large "

Le CA 2008 est présenté par Madame LAVERGNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 258 908.11
RECETTES	810 258.43
RESULTAT EXERCICE 2008	-1 448 649.68

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	451 681.87
RECETTES	588 599.68
RESULTAT EXERCICE 2008	136 917.81
Résultat Exercice	-1 311 731.87

Madame Agathe LEMOINE conseillère municipale absente au début de la séance rejoint la séance du conseil à 17 heures 30.

Le compte administratif 2008 est adopté par 11 voix pour
1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire et ne participe pas au vote.

BUDGET ANNEXE 2009 Lotissement " Le Grand Large "

Le budget primitif 2009 est présenté par Madame LAVERGNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
002	Report	526 152.34
011	Charges à caractère général	572 500.00
66	Charges financières	4 150.00
608	OOB Stock	4 150.00
6815	Dotations	1 692 579.07
7133	OOB stock	1 040 281.55
	TOTAL DEPENSES	3 839 812.96

CHAPITRES	RECETTES	
002		
70	Produits de services	1 510 880.00
74	Subvention	119 251.73
796	OOB Stock	4 150.00
7133	OOB Stock	2 205 531.23
	TOTAL RECETTES	3 839 812.96

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
001	Report Déficit	326 681.87
16	Emprunts	125 000.00
3355	OOB Stock	2 205 531.23
	TOTAL DEPENSES	2 657 213.10

CHAPITRES	RECETTES	
021	Virement de la section FCT	526 152.34
158	Provisions	1 692 579 .07
3355	OOB Stock	1 040 281.55
	TOTAL RECETTES	2 732 860.62

COMPTES DE GESTION 2008

Le conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes du Lotissement du Golf et du lotissement du Grand Large dressés pour l'exercice 2008 par le receveur municipal n'appellent ni observations ni réserves.

ACQUISITION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dossiers du lotissement du Grand Large II et celui de la révision simplifiée du POS.

Afin, de créer un espace de transition entre l'urbanisation des lotissements du Grand Large et les espaces naturels dont la biodiversité doit être préservée, il a été créé lors de la révision simplifiée du POS, un

emplacement réservé d'une bande de 12 m le long du fossé à l'est des lotissements. Il est fondamental aujourd'hui d'acquérir les parcelles B n°146 et B n° 147 situées en zone NC du POS appartenant à Messieurs Michel et Henri VAN DE WALLE pour concrétiser la requête de la DIREN. Monsieur le Maire propose au conseil cette acquisition au prix de 4 000 € l'hectare.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité:

- Donne un avis favorable au projet,
- Décide l'acquisition des parcelles susvisées cadastrées B n°146 et B n° 147, pour une contenance totale de 2 ha 4 a 72 ca prix de 4000 € l'hectare soit 8188.80 €,
- Désigne Maître LESAULNIER notaire à Merville Franceville pour représenter la commune,
- Autorise le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires constatant le changement de propriété chez maître COQUELIN notaire du Vendeur pour établir l'acte correspondant.
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

II - URBANISME

RENOUVELLEMENT DU DPU

Par délibération du 15 janvier 1988 le conseil municipal de Varaville a institué un droit de préemption urbain simple. Suite à la révision du dernier POS en juillet 1991, le conseil avait renouvelé le droit de préemption par une délibération en date du 30 septembre 2002, et la dernière en date du 23 février 2007. Monsieur le Maire rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été annulé par le tribunal administratif de Caen, la délibération renouvelant le droit de préemption également, il convient si le conseil le souhaite de reprendre le droit de préemption.

Vu les articles ci-après du code de l'urbanisme :

- L 211.1 et suivants et R 211.1 et suivants
- L 213-1 et suivants et R 213-1 et suivants

Qui permettent de renouveler le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future de leur territoire, ainsi que sur l'ensemble des bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural dans les zones remarquables, naturelles et agricoles

Considérant que la commune entend se donner les moyens de saisir les opportunités foncières propres à lui permettre de réaliser les actions suivantes :

- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- de sauvegarder, de mettre en valeur, le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels et agricoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire le droit de préemption urbain simple sur les zones U et NA délimitées du plan d'occupation des sols. Les plans de délimitation des terrains soumis au D.P.U sont annexés à la présente délibération.

Cette décision fera l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux (Ouest France et Pays d'auge) Et sera affichée en mairie pendant un mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 05.